

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de FROMELENNES étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. GILLAUX Pascal, Maire de Fromelennes.

Étaient présents : MM. GILLAUX Pascal - BERTHE Laurent - BERTOLUTTI Didier - DAHLEB Djelloul - ORSO Sylvain - WUILLAUME Christophe.

Mmes ENGRAND Emeline - LARCHER Mireille - LECLERCQ Karine - TEDESCHI Marie.

Absents excusés :

Mme DALOZ Séverine.

Mme COLPIN Carinne a donné procuration à M. BERTHE.

Mme GUENET Monique a donné procuration à M. GILLAUX

M. GUENET Hervé a donné procuration à Mme LECLERCQ.

M. LEPAGE.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil; Madame Karine LECLERCQ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Contre : 00	Département ARDENNES Commune FROMELENNES	DELIBERATION N° 25-2016 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	10
			Nombre de suffrages exprimés.....	11
Pour : 11		Séance du 11 avril 2016		

Date de convocation : 4 avril 2016

Date de publication : 12 avril 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	35 563,58			157 874,46	35 563,58	157 874,46
Opérations de l'exercice	37 464,28	35 563,58	37 910,93	27 160,15	75 375,21	62 723,73
TOTAUX	73 027,86	35 563,58	37 910,93	185 034,61	110 938,79	220 598,19
Résultats de clôture	37 464,28			147 123,68		109 659,40
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	73 027,86	35 563,58	37 910,93	185 034,61	110 938,79	220 598,19
RESULTATS DEFINITIFS	37 464,28			147 123,68		109 659,40

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. -----

Contre : 00	Département ARDENNES Commune FROMLENNES	DELIBERATION N° 26-2016 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2015	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	10
			Nombre de suffrages exprimés.....	11
Pour : 11		Séance du 11 avril 2016		

Date de convocation : 4 avril 2016

Date de publication : 12 avril 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	5 419,88			44 124,00	5 419,88	44 124,00
Opérations de l'exercice	21 948,95	127 868,09	5 448,21	7 437,15	27 397,16	135 305,24
TOTAUX	27 368,83	127 868,09	5 448,21	51 561,15	32 817,04	179 429,24
Résultats de clôture		100 499,26		46 112,94		146 612,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	27 368,83	127 868,09	5 448,21	51 561,15	32 817,04	179 429,24
RESULTATS DEFINITIFS		100 499,26		46 112,94		146 612,20

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. -----

(1) les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Contre : 00	Département ARDENNES	DELIBERATION N° 27-2016 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	10
			Nombre de suffrages exprimés.....	11
Pour : 11	Commune FROMELENNES	Séance du 11 avril 2016		

Date de convocation : 4 avril 2016

Date de publication : 12 avril 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		594 478,46		52 631,93		647 110,39
Opérations de l'exercice	1 319 567,96	670 496,58	1 120 622,10	1 658 335,41	2 440 190,06	2 328 831,99
TOTAUX	1 319 567,96	1 264 975,04	1 120 622,10	1 710 967,34	2 440 190,06	2 975 942,38
Résultats de clôture	54 592,92			590 345,24		535 752,32
Restes à réaliser	614 800,00				614 800,00	
TOTAUX CUMULES	1 934 367,96	1 264 975,04	1 120 622,10	1 710 967,34	3 054 990,06	2 975 942,38
RESULTATS DEFINITIFS	669 392,92			590 345,24	79 047,68	

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. -----

(1) les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

DELIBERATION 28-2016 :
COMPTE DE GESTION 2015 – EAU – COMMUNE – ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les comptes de gestion 2015 Commune – Eau – Assainissement de Monsieur le Receveur Municipal.

DELIBERATION 29-2016 :
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide l'application des taux suivants relatifs à chacune des quatre taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 7,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,14 %
- CFE : 6,00 %

DELIBERATION 30-2016 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 590 345,24 €uros.
- Un déficit d'investissement de 54 592,92 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2015 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

EXCEDENT AU 31/12/15	
Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0,00 €uros
➤ Affectation au compte 1068.	590 345,24 €uros
EXCEDENT AU 31/12/15	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	54 592,92 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2015	614 800,00 €uros

DELIBERATION 31-2016 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET EAU :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 46 112,94 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 100 499,26 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

EXCEDENT AU 31/12/15	
Affectation de l'excédent reporté (compte 002)	46 112,94 €
➤ Affectation au compte 1068.	0,00 €
EXCEDENT AU 31/12/15	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	100 499,26 €
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2015	0,00 €

DELIBERATION 32-2016 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 147 123,68 €uros.
- Un déficit de la section d'investissement de 37 464,28 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2015 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

EXCEDENT AU 31/12/15	
Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	109 659,40 €uros
➤ Affectation au compte 1068.	37 464,28 €uros
DEFICIT AU 31/12/15	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	37 464,28 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2015	0,00 €uros

DELIBERATION 33-2016 :

BUDGET PRIMITIF 2016 EAU :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Eau 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 82 916,64 €uros pour la section d'exploitation et de 105 947,47 €uros pour la section d'investissement.

DELIBERATION 34-2016 :

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Assainissement 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 134 659,40 Euros pour la section d'exploitation et de 2 035 689,63 Euros pour la section d'investissement

DELIBERATION 35-2016 :

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Commune 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 648 086,59 Euros pour la section de fonctionnement et de 1 382 679,01 Euros pour la section d'investissement.

DELIBERATION 36-2016 :

CONTRAT D'AVENIR – FOOTBALL CLUB DE FLOHIMONT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Football Club Flohimont a créé en 2013 un poste en contrat d'avenir pour l'entretien des bâtiments, l'administratif, l'animation et les entraînements du Football Club Flohimont qui étaient devenus une charge de travail trop importante pour les bénévoles. Le Club envisage de renouveler l'embauche d'un Contrat d'Avenir pour ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un accord de principe au Football Club de Flohimont pour subventionner comme précédemment cet emploi.

DELIBERATION 36-2016 :

LOGICIELS DE LA MAIRIE.

Des offres ont été demandées à différents fournisseurs pour les logiciels de la mairie.

COSOLUCE pour un montant de 2 340,29 € TTC/an

JVS pour un montant de 4582,85 € TTC/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition COSOLUCE et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires au changement.